

Olivier YZANIC

à

Mesdames et Messieurs les Membres
du Conseil Municipal

OBJET : Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du **19 Décembre 2020**

PRESENTS : M. MASSON Jean, Mme MARTEL Christelle, M. LEULLIETTE Bernard,
M. DESRUENNE Xavier, Mme PAMART Véronique, Mme HUART Valérie,
M. BUISSE Thierry, Madame BERTON Hélène-Catherine, M. LOTTEAU Daniel,
M. OLLIVIER Sébastien, M. YZANIC Olivier, Mme GRAVELINE Anne,
Mme MOHAMED Pamela

ARRIVE EN COURS DE SEANCE : M. DUCLAYE Eric

EXCUSEE : Mme BLARY Cindy

PROCURATION : Mme BLARY Cindy à M. LOTTEAU Daniel

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 DECEMBRE 2020

Monsieur BUISSE revient sur les locations de salles et plus précisément sur la caution demandée, il évoque que si un problème survient entre deux locations, il est compliqué de déterminer le locataire responsable.

Madame MARTEL répond que seul le PV de restitution fait foi, mais que nous souhaitons nous laisser du temps pour rendre la caution, au cas ou un problème est détecté et que les locataires ne seraient pas de bonne foi.

Monsieur BUISSE évoque également le nouveau montant de la caution, trop élevé à son goût. Il est rappelé à Monsieur BUISSE que le but est seulement de responsabiliser les locataires et de rendre la caution dans son intégralité, mais d'éviter les infortunes subit auparavant.

Le Conseil Municipal approuve ce compte-rendu.

POUR : 11

ABSTENTION : 3

CONTRE : 0

**RECRUTEMENT DE PERSONNEL EN CONTRAT AIDE ET CONTRAT CONTRACTUEL
ET RENOUELEMENT DE CE TYPE DE CONTRATS**

(ARRIVEE DE M. DUCLAYE A 8 H 30)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à recruter du personnel en contrat aidé et en contrat contractuel et de procéder au renouvellement éventuel des contrats arrivés à expiration.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui « laisser la main » sur une courte période (1 an) à compter du 19 Décembre 2020.

Si des dérives sont constatées par le Conseil Municipal sur cette période, le Maire ne pourra plus procéder au renouvellement sans l'accord du Conseil Municipal.

Suite au questionnement d'une partie du Conseil Municipal, Monsieur le Maire s'engage à ne pas recruter des membres de sa famille ou de celles des conseillers municipaux.

Il s'engage également à ne pas recruter seul, mais accompagné des Adjointes au Maire, en l'occurrence Madame GRAVELINE et Monsieur MASSON.

Monsieur LOTTEAU nous fait part de son expérience dans l'entreprise qui l'emploie et dit que le nombre de renouvellement ne peut excéder trois fois.

Monsieur le Maire attire l'attention sur les différences notoires entre le public et le privé.

Pour le contrat en question actuellement, c'est-à-dire pour surcroît d'activité, il n'est pas évoqué de nombre maximum de renouvellement.

Uniquement douze mois de travail sur dix huit mois calendaire.

Pour plus de clarté entre les différents contrats le tableau du centre de gestion sera joint à ce CR.

Suite à ces débats, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement de personnel en contrat aidé et contrat contractuel et renouvellement de ce type de contrats.

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

ASSURANCES :

Il a été demandé précédemment au Conseil Municipal, la possibilité d'étudier le renouvellement des différents contrats : électricité, gaz, assurances etc....

Madame MOHAMED et Monsieur le Maire ont étudié le dossier « ASSURANCES »

Il en ressort que le dernier contrat multirisque bâtiment date de 2012.

Après contact avec l'assureur AXA, celui-ci confirme qu'aucune mise à jour n'a été faite depuis.

Ce défaut d'assurances concerne le hangar face à l'école, l'actualisation de la maison médicale et de l'école après travaux et agrandissement.

Monsieur le Maire a immédiatement envoyé un recommandé pour assurer ces bâtiments.

.../

Il a été également constaté une forte évolution de la prime entre 2012 pour 17.000 € et 2020 pour 30.000 €

Pour ces différents raisons Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation après retour des devis à résilier le contrat qui nous lie avec AXA si les conditions tarifaires sont plus avantageuses chez un autre assureur.

Le Conseil Municipal approuve cette démarche.

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

VILLERS-POL, le 07 Décembre 2020

Le Maire :



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Olivier Yzanic", written over a horizontal line.

Olivier YZANIC

